



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le **mardi 12 juillet 2022 à 19 h 00**, statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Adresse : 2229, boulevard de l'Ange-Gardien Nord

No de lot : 2 890 556

Requérant : Propriétaire(s) ou son mandataire par procuration

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée dont la marge avant serait de 8,88 mètres, alors que la marge avant minimale prescrite par le règlement de zonage numéro 300-2015 est de 10,50 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 1,62 mètre;

La demande de dérogation mineure consiste également à autoriser que la façade principale du bâtiment principal soit orientée parallèlement à l'allée d'accès de la propriété alors que le règlement de zonage numéro 300-2015 prescrit que tout bâtiment principal doit avoir sa façade principale donnant sur la voie publique autorisant ainsi une dérogation quant à l'orientation de la façade du bâtiment par rapport à la voie publique;

Le tout tel qu'illustré sur le plan d'implantation, minute 466, émis par Marie-Pier Desaulniers, arpenteur-géomètre, daté du 2 mai 2022.

Adresse : 495, rang de l'Achigan


No de lot : 2 891 499 (lots projetés : 6 440 703 Ptie et 6 440 704 Ptie)

Requérant : 9417-3119 Québec Inc.

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser une bande de verdure d'une largeur de un (1) mètre le long de la ligne de terrain alors que la largeur minimale de la bande de verdure prescrite par le règlement de zonage numéro 300-2015 est deux (2) mètres autorisant ainsi une dérogation de un (1) mètre.

Le tout tel qu'illustré sur le plan d'aménagement, projet 19-043, préparé par Groupe Evex, daté du 10 juin 2021.

Donné à L'Assomption, ce 21^e jour du mois de juin 2022.


Jean-Michel Frédérick
Greffier et avocat

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier de la Ville de L'Assomption, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en **affichant** une (1) copie au Complexe municipal situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord le **mardi 21 juin 2022** et en le **publiant** sur le site Internet de la Ville de L'Assomption le **mardi le 21 juin 2022** en vertu du règlement 248-2018 et ses amendements.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^e jour du mois de juin 2022.


Jean-Michel Frédérick, avocat
Greffier